



HAL
open science

Les décors dans les administrations depuis 1945 : sources et acteurs

Clothilde Roullier

► **To cite this version:**

Clothilde Roullier. Les décors dans les administrations depuis 1945 : sources et acteurs. In Situ :
Revue des patrimoines, 2018, 34, 10.4000/insitu.15854 . hal-01828847

HAL Id: hal-01828847

<https://hal.science/hal-01828847v1>

Submitted on 27 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les décors dans les administrations depuis 1945 : sources et acteurs

Decoration in administrative places since 1945, sources and actors

Clothilde Roullier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/insitu/15854>

DOI : [10.4000/insitu.15854](https://doi.org/10.4000/insitu.15854)

ISSN : 1630-7305

Éditeur

Ministère de la culture

Référence électronique

Clothilde Roullier, « Les décors dans les administrations depuis 1945 : sources et acteurs », *In Situ* [En ligne], 34 | 2018, mis en ligne le 09 juillet 2018, consulté le 23 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/insitu/15854> ; DOI : [10.4000/insitu.15854](https://doi.org/10.4000/insitu.15854)

Ce document a été généré automatiquement le 23 avril 2019.



In Situ Revues des patrimoines est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Les décors dans les administrations depuis 1945 : sources et acteurs

Decoration in administrative places since 1945, sources and actors

Clothilde Roullier

Introduction : pour une première approche

- 1 Il n'y a pas de spécificité, du point de vue de l'action administrative, du décor dévolu à l'administration. Autrement dit, les procédures administratives qui permettent d'aboutir à l'installation d'un décor dans ou devant une administration ne sont pas spécifiques. L'État, tout comme l'administration territoriale, procède de la même façon pour décorer une école, un édifice culturel, un équipement sportif, une mairie ou une préfecture. Le corpus des décors dans les administrations est, de ce fait, difficile à établir, de même que les sources archivistiques qui l'accompagnent. Le repérage s'effectue à partir du relevé des lieux d'installation des œuvres¹ qui, pour certaines, ne sont d'ailleurs plus en place, qu'elles aient été déplacées ou, plus tristement, détruites. L'entreprise qui consisterait à compiler toutes ces œuvres et leurs sources pour toutes les administrations étatiques, régionales, départementales et communales depuis 1945 à nos jours excéderait donc largement le cadre du simple article que nous livrons ici, qui propose simplement de baliser ce territoire de recherche pratiquement inexploré, et de mettre en lumière quelques exemples parmi quantité d'autres².

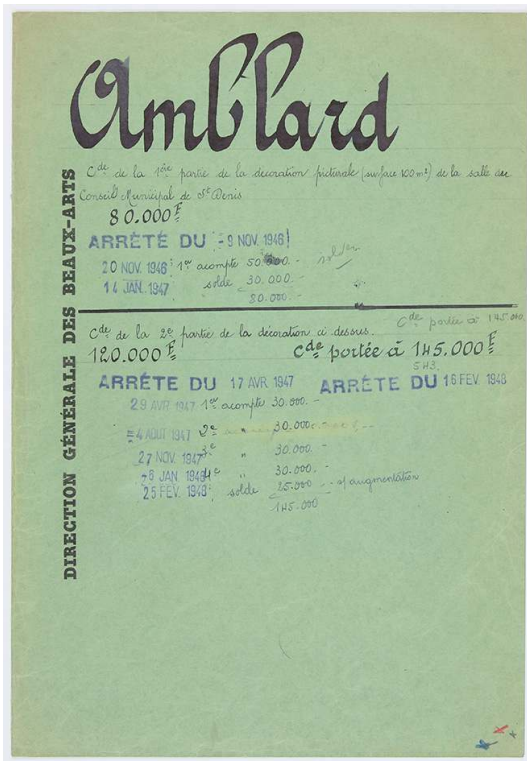
Le plus ancien système : les dépôts d'œuvres appartenant aux collections nationales

- 2 Le moyen le plus ancien utilisé par l'administration pour décorer ses bâtiments est de faire appel aux collections nationales (aujourd'hui le Fonds national d'art contemporain [FNAC], géré depuis 1982 par le Centre national des arts plastiques [CNAP], héritier du bureau des Travaux d'art, créé en 1882, dont les missions étaient auparavant assurées par

le bureau des Beaux-Arts, né dès l'an VIII (1800) au sein du ministère de l'Intérieur³). Les œuvres peuvent ou bien être commandées spécifiquement pour l'administration en question ou bien provenir d'un achat qui est ensuite déposé dans l'administration demandeuse. Le financement provient, selon les cas, entièrement ou pour partie seulement de l'administration centrale. À partir du moment où l'œuvre appartient *in fine* aux collections nationales, les Archives nationales conservent au moins un dossier, si ce n'est plus, relatif à la procédure. En effet, outre le dossier portant le nom de l'artiste et de l'œuvre, il existe parfois un dossier au nom du bâtiment et un autre au nom de l'artiste, constitués par le bureau des Travaux d'art, qui comportent des informations complémentaires relatives à l'œuvre. Notons que si l'œuvre est entièrement financée par l'administration territoriale, elle n'appartient pas aux collections nationales et les archives ne se trouveront pas aux Archives nationales mais à l'échelon administratif correspondant (s'il s'agit d'une ville par exemple, ce sera aux archives municipales, voire aux archives départementales⁴).

- 3 En 1945, l'enthousiasme qu'entraîne la libération du pays amène les représentants politiques – du maire au chef de l'État – à s'engager dans la célébration de la victoire. Par l'intermédiaire du bureau des Travaux d'art, les communes ont pu demander la réalisation d'œuvres hautement symboliques, prenant place sur l'ensemble du territoire.
- 4 Ainsi, la mairie de Saint-Denis, en banlieue parisienne, a-t-elle pu obtenir, en 1946, la réalisation par Jean Amblard (1911-1989) d'un ensemble de onze panneaux intitulé *Les Maquis de France* (**fig. 1**). Maquisard et camarade d'école d'artistes dionysiens, le peintre, à la fois ancré dans la vie locale et engagé dans la Résistance, faisait alors figure d'artiste de prédilection de la commande publique d'après-guerre à résonance politique immédiate. Le dossier de commande⁵ souligne dans ce sens l'intérêt porté par la municipalité à l'action héroïque du peintre, qui souhaite participer à l'élan de célébration nationale. Amblard était un mutilé de guerre, ayant sauté sur une mine lors de la prise de Colmar en février 1945. Adhérent depuis 1933 de l'Association des écrivains et artistes révolutionnaires et membre du Parti communiste français dès 1935, il était le camarade d'artistes résistants qui mettaient leur art au service d'un réalisme militant, à l'instar d'André Fougeron (1913-1998) et d'Édouard Pignon (1905-1993), dont un certain nombre d'œuvres ont également été choisies pour orner des administrations.

Figure 1



Dossier de commande à Jean Amblard de la décoration picturale *Les maquis de France*, pour la salle du conseil municipal de Saint-Denis (département de la Seine), 1946-1949. Arch. nat., F/21/6810.

© Arch. nat./pôle image.

- 5 Les panneaux commandés à l'automne 1946 à Amblard pour décorer la salle du conseil municipal de la ville furent achevés au printemps 1949. L'artiste, qui devait initialement exécuter une œuvre pour le théâtre municipal, fut finalement chargé d'effectuer un ensemble décoratif pour la salle du conseil municipal, qui nécessitait une sérieuse réfection. À son emplacement se trouvaient originellement des œuvres exécutées par des peintres amateurs locaux du début du xx^e siècle, dont la qualité médiocre décida la municipalité à les faire remplacer par une œuvre illustrant la vie des maquis. Lors du conseil municipal du 17 juin 1949, les panneaux étaient en cours d'accrochage et la municipalité préparait avec ferveur l'inauguration « de cette œuvre remarquable qui symbolise l'héroïsme du peuple de France dans sa lutte contre le fascisme », ainsi que cela est indiqué dans le procès-verbal issu du dossier de séance dudit conseil⁶. D'une surface de 100 m², *Les Maquis de France* se déploient en hauteur, permettant à la végétation luxuriante représentée dans l'œuvre de figurer au même plan que les actions héroïques des maquisards.
- 6 C'est à l'occasion des célébrations de la fête nationale du 14 Juillet que la ville choisit d'inaugurer l'œuvre. Cet événement révèle la porosité du culturel et du politique au sein de la commande publique d'œuvres d'art, mêlant en un même moment et même lieu le vernissage des panneaux peints aux allocutions de Charles Tillon (1897-1993), ancien commandant en chef des Francs-Tireurs et Partisans français, ministre et député de la Seine, et de Paul Éluard, membre du comité directeur de l'Union nationale des intellectuels et du Comité national des écrivains.

- 7 Si la commande à Amblard n'a pas fait l'objet de débat, il n'est pas rare que les dossiers de commande donnent à lire le chemin sinueux ayant permis d'aboutir à l'œuvre voulue par la municipalité. Il en va ainsi de la commande à Claude Malespina pour le vestibule de la mairie de Créteil (Val-de-Marne) (fig. 2). En mai 1946, le maire de la ville écrit au bureau des Travaux d'art du ministère de l'Éducation nationale que la municipalité souhaiterait passer commande à un artiste d'un panneau comportant « des allégories peintes rappelant quelques-uns des épisodes tragiques des années d'hostilité⁷ ». Un premier projet avait été confié à un artiste cristolien nommé Thiriet, mais celui-ci est malheureusement décédé et n'a pas eu le temps de l'exécuter. Le bureau pense d'abord confier la commande au graveur Gilbert Poillerat (1902-1988), mais c'est finalement le peintre Malespina, ancien résistant, qui en hérite. Robert Rey, alors directeur des Arts plastiques au ministère de l'Éducation nationale, propose à la municipalité une maquette de fresque peinte sur panneau par l'artiste, figurant une allégorie et sur laquelle sont inscrits en lettres d'or les noms des victimes cristoliennes de la Seconde Guerre mondiale. Après débats (le dessin et la volonté d'honorer tous les morts, même civils, a été source de discussion, tout comme le caractère religieux et politique de l'œuvre), la commune approuva le projet et attribua une participation financière de 50 000 francs (tandis que l'État en demandait 200 000)⁸. La fresque fut inaugurée le 28 septembre 1947. Puis, dans les années 1970, la Ville ayant fait construire un nouvel hôtel de ville pour les services municipaux, l'ancienne mairie fut transformée en « Maison du combattant », confiée au Comité d'entente des anciens combattants. L'œuvre n'a pas été déplacée, mais elle n'est, de ce fait, plus dans la mairie.

Figure 2



Photographie issue du dossier de commande à Claude Malespina de la décoration pour la mairie de Créteil, 1946-1947. Arch. nat., F/21/6841.

Phot. Clothilde Roullier. © Arch. nat.

- 8 Au plus haut niveau de l'État, en 1947, le président Auriol et son épouse, récemment installés à l'Élysée, entreprirent pour leur part d'importants travaux de réaménagement, destinés à faire du palais une vitrine du goût français⁹. Ils sollicitèrent Jules Leleu (1883-1961), ébéniste Art déco, pour la salle à manger présidentielle. Située au sud-ouest du corps du bâtiment principal, cette pièce occupe une place particulière, à la croisée entre lieu de travail et lieu de convivialité. Avec son travail de marqueterie, ses placages de marbre et les reliefs en céramique, réalisés suivant les modèles créés par André Bizette-Lindet, qui ornent les encadrements de la salle et la cheminée, ce salon affichait un style entre-deux-guerres délibérément suranné dans les années 1950 (**fig. 3, fig. 4**).

Figure 3



Maquette proposée par André Bizette-Lindet au président Auriol pour un élément de décor de la salle à manger du palais de l'Élysée, 1947. Arch. nat., 552AP/50.

Phot. Clothilde Roullier. © Arch. nat.

Figure 4



Photographie du décor d'André Bizette-Lindet (sculpteur), Marjolaine et Luc Lanel (céramistes) et Jules Leleu (décorateur), pour la salle à manger du palais de l'Élysée, 1947. Arch. nat., 4AG/448.

© Arch. nat./pôle image.

- 9 Sous le mandat du général de Gaulle, le changement d'affectation de la pièce, désormais dédiée au conseil des ministres, conduisit au démontage du décor¹⁰. Les trois bas-reliefs en bois commandés à Jean-Pierre Darnat en 1948 pour couronner les portes du fumoir de l'Élysée¹¹, par exemple, ne sont plus en place aujourd'hui (fig. 5).

Figure 5



Maquettes proposées par Jean-Pierre Darnat pour couronner les portes du fumoir de l'Élysée, 1948. Arch. nat., F/21/6874.

Phot. Clothilde Roullier. © Arch. nat.

- 10 Il arrive en outre que des projets de décor n'aboutissent pas, et cela se produit même à l'Élysée. Ce fut le cas de l'ambitieux projet de statues en verre de 3 mètres de haut commandées à Henri Navarre (1898-1983) en 1947, pour orner l'entrée du palais (**fig. 6**). « Placées au sol, en haut des emmarchements contre les glaces fixes qui ferment le péristyle et dans les entrecolumnements de droite et de gauche de l'entrée officielle, elles [devaient faire] face extérieurement. Elles [devaient être] adossées à ces glaces fixes ou placées de part et d'autre de celles-ci », lit-on dans le devis fourni par l'artiste, en juin 1949¹². Pour des raisons probablement essentiellement budgétaires mais également sans doute techniques, la commande fut annulée en juillet 1951, et, en compensation de l'acompte perçu, l'artiste remit à l'État un exemplaire unique, en terre cuite, d'un buste d'Alain.

Figure 6



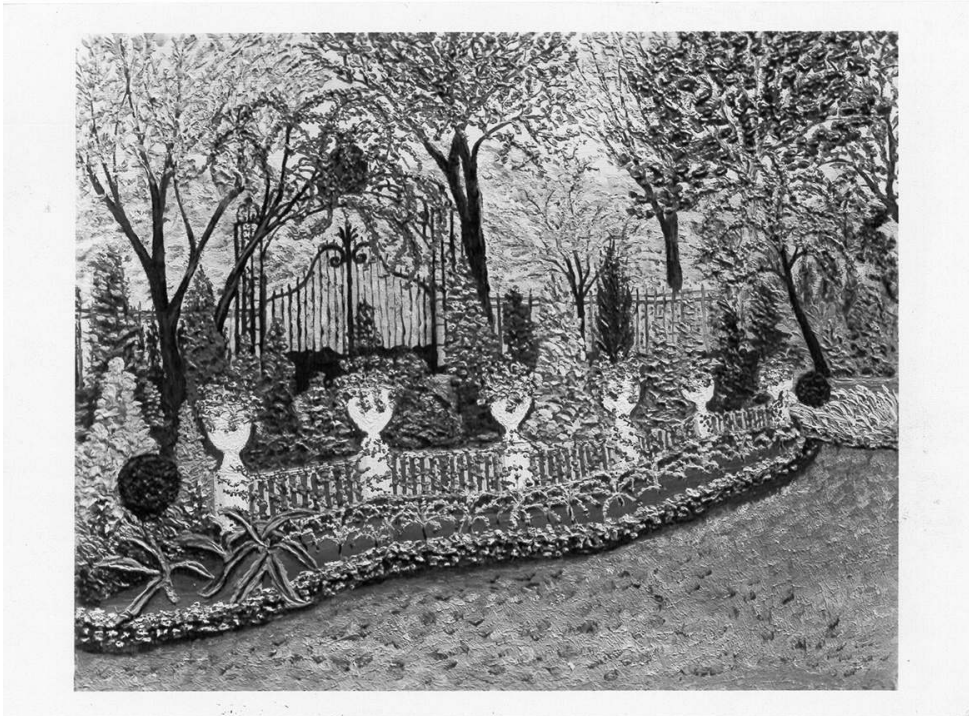
Esquisse sur calque proposée par Henri Navarre au président Auriol pour des sculptures en verre ornant l'entrée du palais de l'Élysée, 1947. Arch. nat., 552AP/50.

Phot. Clothilde Roullier. © Arch. nat.

- 11 Les lieux de pouvoir de l'État central peuvent eux-mêmes devenir des sujets de décor à l'échelon territorial. Ainsi de la peinture intitulée *Entrée du parc de l'Élysée*, achetée par l'État à Jean Busquets en 1949 (**fig. 7**), et déposée à la mairie d'Égletons, en Corrèze, ou du tableau *Jardin du ministère*, par Alice Carissan, acheté en 1953 (**fig. 8**), supposé représenter le jardin du ministère de la Guerre – mais sur lequel on voit essentiellement un toit –, déposé à la mairie de Saint-Seurin-sur-l'Isle, en Gironde¹³. Ces intrusions contrebalancent les œuvres de type plus pléonastique, comme celle citée plus haut pour Créteil : il ne s'agit plus ici de représenter ou d'évoquer un lieu ou un nom de lieu à l'intérieur de son propre espace, mais de faire pénétrer un ailleurs (pas nécessairement très exotique pour autant, mais symbolique de l'unité du territoire national). Cette différence correspond en réalité

à la distinction entre achat et commande : une commande est toujours pensée pour un lieu spécifique – même s'il arrive également que le résultat de la commande soit finalement mal accepté par l'administration demandeuse, et que le bureau des Travaux d'art ou ses successeurs tentent de placer ailleurs l'œuvre en question (mais encore faut-il que l'identité locale ne soit pas trop marquée). Un achat est rarement effectué pour un bâtiment en particulier, mais bien plutôt pour alimenter un fonds d'œuvres dans lequel on vient ensuite puiser en fonction des demandes¹⁴.

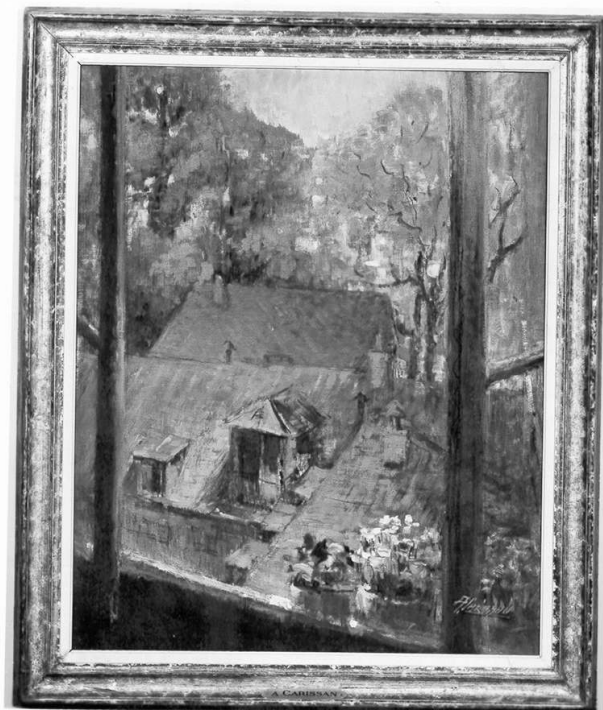
Figure 7



Photographie issue du dossier d'achat à Jean Busquets de la peinture *Entrée du parc de l'Élysée*, 1949. Arch. nat., F/21/6816.

Phot. Clothilde Roullier. © Arch. nat.

Figure 8

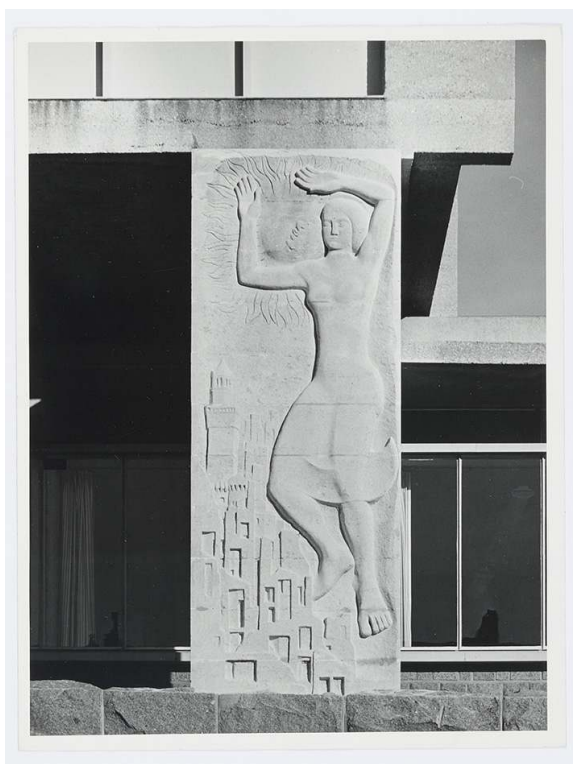


Photographie issue du dossier d'achat à Alice Carissan de la peinture *Jardin du ministère*, 1953. Arch. nat., F/21/6914.

Phot. Clothilde Roullier. © Arch. nat.

- 12 Au-delà des ornements d'intérieur, des commandes d'importance ont permis aux artistes plasticiens, dans les années 1950, de prendre part au grand chantier de la reconstruction d'après-guerre. Côté, au sein de l'espace public, l'architecture moderniste, les œuvres d'art ont ainsi contribué à enraciner l'image d'une renaissance urbaine et culturelle succédant au délabrement de villes parfois réduites à l'état de ruines. Nous le voyons avec le bas-relief de René Babin pour l'hôtel de ville de Vire, *Allégorie de la ville de Vire renaissant de ses ruines* (fig. 9). Vire, sous-préfecture du Calvados, avait été presque entièrement détruite lors des bombardements de juin 1944. En 1949, la reconstruction de l'hôtel de ville devint une priorité départementale et le projet, présenté conjointement par les architectes Claude Herpe et Raymond David en 1951, vit le jour en 1956. Une sculpture appliquée sur la façade de la salle du conseil avait été prévue dès le départ mais les crédits initialement affectés étant épuisés, l'architecte se tourna vers l'État, qui accepta de verser une participation financière et soumit quatre noms de sculpteurs « qualifiés pour ce travail »¹⁵. À l'issue de la présentation de « maquettes d'idées », Herpe retint, en janvier 1957, l'esquisse de René Babin. Son relief monumental en pierre fut achevé au début de l'année 1960. Il participe pleinement de l'originalité et de la modernité de ce bâtiment, inscrit au titre des monuments historiques en 2010¹⁶.

Figure 9



Photographie issue du dossier de commande à René Babin du bas-relief *Allégorie de la ville de Vire renaissant de ses ruines*, pour l'hôtel de ville de Vire, 1959. Arch. nat., F/21/6951.

© Arch. nat./pôle image.

- 13 Le système de dépôt des œuvres d'art appartenant au FNAC existe toujours mais, depuis l'instauration, par l'arrêté du 18 mai en 1951, de la mesure fixant que dans chaque construction d'établissement public scolaire 1 % du budget serait consacré à la décoration, le nouveau système a fait « tache d'huile » au-delà de l'Éducation nationale, et est venu se superposer au premier.

Après 1965 : déconcentration, extension de la mesure du 1 % artistique et décentralisation

- 14 Si la mesure dite du « 1 % de décoration » est mise en place dès 1951, c'est avec la nouvelle organisation administrative progressivement introduite par André Malraux, après 1959, que les modalités d'installation des décors dans les constructions publiques connaissent, d'une façon générale, d'importantes transformations. Sous l'impulsion de Bernard Anthonioz, chef du nouveau service de la Création artistique à partir de 1962, le bureau des Travaux d'art est restructuré en 1965. Les missions dévolues audit bureau depuis les origines sont alors réparties en trois bureaux : celui de l'Action artistique (chargé notamment des achats d'œuvres d'art pour l'enrichissement des collections nationales) – qui prend, à partir de 1966, la dénomination plus claire de bureau des Achats et Commandes d'œuvres d'art –, celui des Travaux de décoration dans les édifices publics, et enfin celui de l'Action sociale. À partir de ce moment, les entités administratives chargées de l'enrichissement des collections nationales d'une part et de

la décoration des édifices publics (agrément des artistes et examen des projets concernant la décoration au titre du 1 %) d'autre part sont définitivement séparées et ne seront plus réunies¹⁷. Dans la mesure où les structures administratives sont distinctes, les fonds d'archives le sont également : leur configuration dépend de l'organisation du producteur.

- 15 En outre, en 1965, le ministre des Affaires culturelles institue, par l'arrêté du 18 novembre, des « conseillers artistiques délégués à la création artistique » dans les circonscriptions d'action régionale, chargés de faciliter l'élaboration de projets de décoration s'intégrant aux constructions publiques, venant poursuivre la déconcentration de la procédure du 1 %, déjà amorcée par une circulaire du 25 février 1963 stipulant que seuls les projets de construction d'un montant supérieur à 2 500 000 francs seraient désormais examinés par l'administration centrale. Cet ensemble de décisions conduit à une décentralisation des procédures, et donc des sources disponibles pour documenter les choix opérés aux différentes étapes dans le choix des œuvres d'art. Ces bouleversements, dans leur ensemble, redoublés ensuite par les lois de décentralisation initiées en 1983, entraînent donc nécessairement un éparpillement des sources. À partir de cette période, deux procédures de 1 % existent : le 1 % d'État, réservé aux opérations financées directement ou subventionnées par l'État (et qui est, selon les cas, traité en administration centrale ou déconcentrée), et le 1 % décentralisé, financé par les collectivités locales, pour les domaines de compétences qui leur ont été transférés par l'État.
- 16 C'est également dans les années 1960 que des tentatives sont amorcées pour essayer d'étendre le 1 % de décoration au-delà des constructions scolaires. Le service de la Création artistique reçoit des demandes d'autres ministères désireux de bénéficier de cette mesure. Parmi les premières demandes, on relève, en 1965, celle du ministère de la Santé publique et de la Population, qui souhaite décorer un hôpital et un centre médico-psychologique. Malraux encourage ces velléités : « Le retentissement des actions que nous entreprendrions dans le domaine hospitalier, renouant avec une tradition française bien établie, serait considérable », écrit-il¹⁸. Mais ces projets se heurtent au refus du ministère des Finances, qui avait déjà retardé la mise en application de l'idée originelle de Jean Zay pour l'Éducation nationale, formulée dès 1936. Finalement, la mesure sera en premier lieu étendue au ministère de la Défense en 1972, puis à la Culture en 1978, et (par ordre chronologique) aux Affaires étrangères, à l'Environnement, à la Coopération, au Travail, à la Jeunesse et aux Sports, à l'Industrie, aux Transports, à l'Économie et aux Finances, à l'Agriculture, aux Postes et Télécommunications, à la Justice et à l'Intérieur en 1980¹⁹.
- 17 Cette extension s'accompagne d'une multiplication des instances consultatives appelées à donner un avis sur les œuvres proposées au titre du 1 %. À la commission nationale dite « Culture et Éducation » sont rattachés les ministères de l'Agriculture, des Postes et Télécommunications, de la Jeunesse et des Sports, ainsi que du Travail. Des commissions spécialisées sont constituées dans les autres ministères²⁰, auxquelles le ministère de la Culture est cependant associé. À ces commissions s'ajoutent les commissions régionales, auxquelles il est fait appel pour les projets au-dessous d'un certain seuil financier, et les conseillers artistiques régionaux, pour les dossiers dont le faible montant ne justifie pas la saisine de la commission régionale. Ce phénomène contribue à augmenter encore le nombre de gisements possibles de sources archivistiques, d'autant que les commandes ont, au début des années 1980, tendance à se multiplier, avec l'arrivée au pouvoir de François Mitterrand, qui avait annoncé, dès le début de son septennat, son intention de

développer la commande publique. Du côté du commanditaire, les archives sont à chercher dans les services chargés des marchés publics, des bâtiments et de la culture. Si les dossiers ont été conservés dans leur intégralité, on y trouvera des pièces administratives relatives au marché, des candidatures, des études artistiques, des contrats de commande et des photographies.

- 18 Pour la procédure de 1 % du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (Caran), construit par l'architecte Stanislas Fiszer de 1986 à 1988, les Archives nationales conservent à la fois un dossier dans le fonds du secrétariat général de l'institution, et un dossier versé par le bureau de la commande publique et du 1 % de la délégation aux Arts plastiques du ministère de la Culture²¹. La confrontation des deux sources permet de suivre l'avancement du projet du point de vue à la fois de la direction des Archives nationales, représentée par Jean et Lucie Favier, et du point de vue de l'inspecteur de la création artistique Jean-Pierre Poggi, entre 1984 et 1988. En 1984, la direction générale des Archives de France souhaitait que le 1 % soit principalement réalisé à l'intérieur du Caran, de préférence dans la salle de lecture, « qui est le cœur du Caran et sa justification »²².

Figure 10



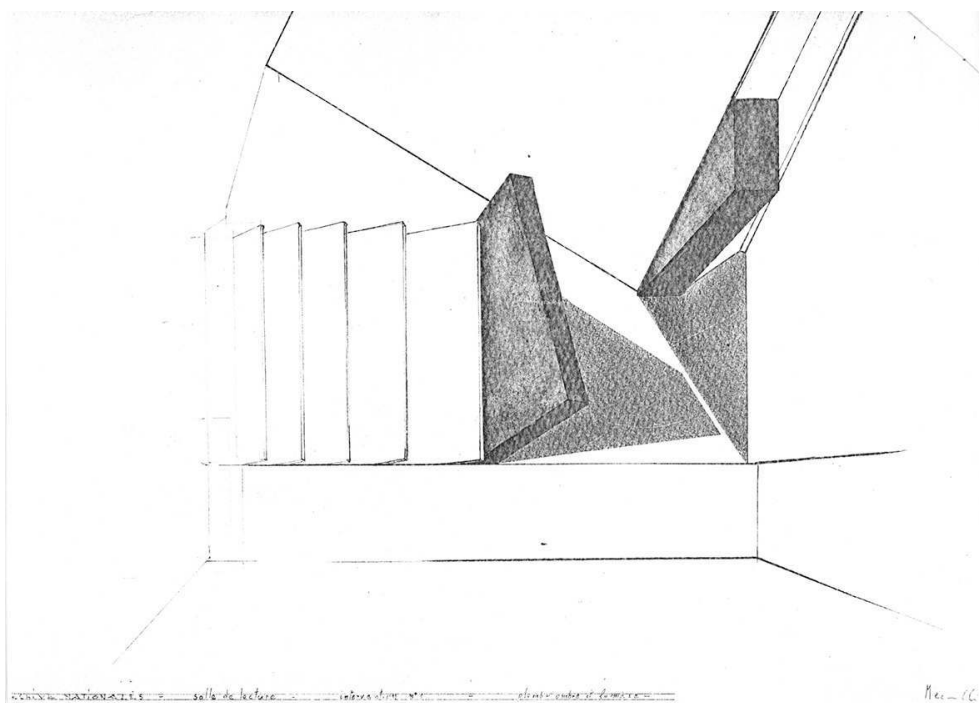
Bas-relief en bronze d'Yvan Theimer, encastré dans la façade du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (Caran), 1988, photographié en 2008.

© Arch. nat./pôle image.

- 19 Finalement, quatre œuvres ont été installées : un bas-relief en bronze du sculpteur Ivan Theimer, encastré dans la façade de la rue des Quatre-Fils (**fig. 10**), illustrant la légende médiévale des quatre fils Aymon, avec, au registre inférieur, deux personnages en bas-relief, et au registre supérieur, deux autres en ronde-bosse, surmontés par le cheval Bayard (notons que la conformité du motif à la légende a fait partie des exigences de Jean

Favier, alors que les personnages, dans le projet originel, étaient « présentés à l'antique »²³), une pyramide élancée, placée sous la rotonde d'entrée, signée Adalberto Mecarelli (**fig. 11**), artiste qui devait, à l'issue des commissions de 1987, intervenir dans la salle de lecture avec un coffrage en bois revêtu de plomb et un jeu de lumières, un travail sur les grilles d'entrée par le ferronnier d'art Pierre Gaucher et un prototype de siège en bois de hêtre dessiné par l'architecte d'intérieur Maxime Old (1910-1991), soumis à « 20 000 contraintes répétées, sans qu'aucun inconvénient se soit produit »²⁴ (**fig. 12**).

Figure 11



Projet d'Adalberto Mecarelli pour la salle de lecture du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (Caran), 1987. Arch. nat., AB/XXXV/342.

PHOT. CLOTHILDE ROULLIER. © ARCH. NAT.

Figure 12



Dessin de prototype de chaise pour la salle de lecture du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (Caran) par Maxime Old, 1987. Arch. nat., 19910237/28.

Phot. Clothilde Roullier. © Arch. nat.

- 20 Il est à noter que les services d'archives départementales ont, pour leur part, été soucieux de mettre en application la procédure du 1 % de façon assez systématique. Nous donnerons ici simplement l'exemple des archives départementales de la Creuse. Le département, désireux de favoriser l'art de la tapisserie sur son territoire, a de la sorte fait tisser, en 1993, à Aubusson, une œuvre d'Erik Dietman (1937-2002) intitulée *Matissage*, dont la maquette en carton avait été présentée en 1992 par le conseiller pour les Arts plastiques et les Musées de la Drac Limousin au comité consultatif départemental (**fig. 13**)

Figure 13



Matissage, tapisserie d'Erik Dietman pour les Archives départementales de la Creuse, 1993.
© Département de la Creuse/Arch. dép.

- 21 Un versement de la direction générale des Services permet de documenter le processus, du point de vue des décisions administratives et financières²⁵. La mise en œuvre et les aspects plus opérationnels sont à chercher du côté des archives versées par les services chargés de la construction et de l'entretien des bâtiments. C'est le cas notamment pour la sculpture monumentale de 8 mètres de haut (pesant 4 tonnes) réalisée par Vincent Belloc pour les archives départementales du Finistère (à Quimper), *Terra Incognita*, en 1990, pour laquelle cette partie est bien documentée²⁶ (**fig. 14**). La structure en acier avec voile de béton et recouvrement en mosaïque de céramique, illustrant le thème des archives, de la communication et de la mondialité, est installée dans le patio dont l'enceinte et le sol sont mosaïqués de dalles bleu électrique, bleu cobalt, bleu marine, blanches et de miroir.

Figure 14



Photographie du chantier d'installation de *Terra Incognita*, sculpture de Vincent Belloc pour les Archives départementales du Finistère, [1989-1990]. Arch. dép. du Finistère, 1628W/34.

© Département du Finistère/Arch. dép.

- 22 Au-delà de ces exemples un peu tautologiques de services d'archives conservant des sources sur les diverses décorations installées sur leur territoire de compétence et susceptibles de documenter eux-mêmes leurs propres décors, les Archives nationales et territoriales disposent de dossiers particulièrement intéressants lorsqu'ils permettent de croiser les productions de différents bureaux d'administration centrale ou l'échelon central avec l'échelon territorial. Cela fonctionne de façon assez systématique avec le ministère de la Justice, où l'on peut, aux Archives nationales, mettre en relation les versements de la délégation générale au Programme pluriannuel d'équipement du ministère de la Justice avec ceux du bureau de la Commande publique et du 1 % de la délégation aux Arts plastiques du ministère de la Culture²⁷. L'idéal serait de pouvoir croiser ceux-ci avec ceux des conseillers artistiques des directions régionales des Affaires culturelles (Drac) présents aux archives départementales correspondantes mais des ensembles aussi complets sont a priori difficiles à trouver²⁸. La décoration des hôtels de région donne également lieu à des productions de dossiers à différents niveaux : par exemple, la sculpture *Génie du Temps* de Michelangelo Pistoletto, qui a été installée devant l'hôtel de région Midi-Pyrénées en 1985 – premier bâtiment de ce type construit en France, inauguré la même année – a été commandée à l'initiative du conseil régional mais a bénéficié du soutien de la délégation aux Arts plastiques du ministère de la Culture : il en résulte que les sources relatives à l'œuvre sont à chercher à la fois aux archives régionales d'Occitanie et aux Archives nationales²⁹.

Conclusion : un tableau à compléter

- 23 Dans un entretien intitulé « L'État, l'art et l'architecture », publié en 1970³⁰, Bernard Anthonioz émettait le vœu que l'architecture « retrouve sa respiration » et que les procédures administratives imposées pour la décoration des bâtiments disparaissent : « Les grands moments de l'histoire l'ont bien montré : c'est l'architecture qui commande. Le jour où la nôtre retrouvera ce rôle, toutes les questions que nous essayons de résoudre apparaîtront comme de faux problèmes ». Pour l'instant, les procédures ont toujours cours et la production administrative se poursuit, ce qui promet des gisements à explorer pour les chercheurs.
- 24 Au terme de ce panorama qui est loin d'avoir pris en compte toutes les typologies de bâtiments bénéficiant d'œuvres d'art à leur entour, sur leur façade ou dans leur intérieur (bien qu'il eût été nécessaire de les mentionner afin de les avoir à l'esprit pour de futures recherches plus précises, soit : ambassades, ministères, palais de justice, préfectures, sous-préfectures, hôtels de région, hôtels de département, trésoreries, mairies, hôtels de police, gendarmeries, Archives nationales et départementales, directions régionales des Affaires culturelles, directions départementales de l'Équipement et de l'Agriculture... tous bénéficiant de ces décors), il apparaît que les sources disponibles dans les services d'archives publiques permettraient d'entamer une étude de plus grande ampleur sur le sujet. Bien entendu, aux sources mentionnées au fil de cet article viendraient s'ajouter, pour les cas où ils sont répertoriés et accessibles, les fonds d'archives privés des artistes et des architectes.

NOTES

1. - Les outils disponibles sont, pour les Archives nationales, la salle des inventaires virtuelle : <https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr> et la base de données Arcade : <http://www.culture.gouv.fr/documentation/arcade/pres.htm> ; pour les œuvres du Fonds national d'art contemporain, le service de la documentation du Centre national des arts plastiques ; pour les œuvres du Mobilier national, le centre de documentation du Mobilier national ; et pour les œuvres du 1 % artistique, les listes tenues par la direction générale de la Création artistique du ministère de la Culture. On pourra également consulter la plateforme numérique évolutive : <http://atlas-museum.org/> [consulté le 30/01/2018].

2. - Il n'existe, à notre connaissance, aucune publication spécifiquement dévolue à ce sujet, même sur un territoire ou sur une période donnée (on trouve seulement quelques très rares monographies relatives à un bâtiment, telles que le mémoire de Roger Aubert de Trégomain, *L'Essor du 1 % artistique et de l'art contemporain dans le nouveau ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie de Bercy (1982-1990)*, sous la direction de Bruno Foucart, université Paris-IV Sorbonne, 2005). Nous donnons ici à titre indicatif quelques titres d'ouvrages permettant d'aborder partiellement le sujet : *100 commandes publiques : exposition relance de la commande publique*. Cat. exp., Paris, CNAP, 18 décembre 1985-17 janvier 1986. Paris : Centre national des arts plastiques, 1985 ; *La Commande publique, 1982-1995*. Ville de Rennes : 1985 ; *La Commande artistique :*

actes du colloque de Nantes, septembre 1988. Pôle d'animation et de rencontres culturelles : 1989 ; NURIDSANY, Michel. *La Commande publique [1982-1990]*. Paris : Réunion des musées nationaux, 1991 ; BAL, Danielle et MOGER, Danielle (dir.). *Un Musée sans murs : la commande publique dans l'agglomération grenobloise depuis les années 50, une ville, une université, une ZAC*. Grenoble : 1999 ; *Art-architecture : œuvres réalisées dans le cadre de la procédure du 1 % artistique depuis 1995 en Île-de-France*. Paris : direction régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France, 2002 ; CROS, Caroline et LE BON, Laurent (éd.). *L'Art à ciel ouvert : commandes publiques en France, 1983-2007*. Paris : Flammarion, 2008 ; HOMIRIDIS, Marianne et LACROIX, Perrine (dir.). *L'Art contemporain dans les espaces publics : territoire du grand Lyon, 1978-2008*. Lyon : La BF15, 2008 ; ARIS, Dominique et MARCHI, Cristina (dir.). *Cent 1 %*. Paris : Éd. du patrimoine, 2012 ; *Un Art d'État ? Commandes publiques aux artistes plasticiens, 1945-1965*. Cat. exp., Pierrefitte-sur-Seine, Archives nationales, 30 mars-13 juillet 2017. Rennes : PUR/Archives nationales, 2017.

3. - Pour une histoire de ces administrations successives, voir ROULLIER, Clothilde. « Des Travaux d'art à la Création artistique : histoire de l'administration d'État dédiée aux artistes plasticiens vivants ». Dans *ibid.*, p. 15-29.

4. - Par exemple, on trouvera aux archives départementales de l'Isère et aux archives municipales de Grenoble des documents relatifs aux premiers symposiums de sculpture (1967-1970), ainsi qu'aux décors d'Alicia Penalba, Émile Gilioli, Charles Gianferrari, Pierre Sabatier, Alfred Manessier et Étienne Hajdu pour l'hôtel de ville (1963-1968), sous les cotes 3494W/145, 4596W/37-43 et 4623W/3 (AD Isère) et 11 Fi, 1 M 269 et 3 Fi 263 (AM Grenoble) ; et aux archives municipales de Lyon, des sources concernant les commandes aux artistes Nicole Algan, Joseph Ciesla et Robert Darnas pour la cité administrative Part-Dieu, dans le cadre du symposium de sculpture en 1978, sous les cotes 1546WP/118 et 126. Notons que les archives de la télévision régionale permettent parfois d'avoir quelques images des œuvres en situation, même si les émissions ne sont pas expressément centrées sur le sujet. Voir par exemple « Charles Juliet, écrivain, et Maxime Descombin, sculpteur », collection « Rencontres », diffusé le 4 avril 1980 sur France 3-Rhône-Alpes, qui montre la sculpture de Descombin, *Deber*, aux abords de la cité administrative Part-Dieu, peu après son installation. Dans le prolongement des commandes de la ville pour La Part-Dieu, l'État a financé, dans le cadre de la procédure du 1 % artistique, le décor de la cité administrative d'État, avec la *Demeure miroir n°10* d'Étienne-Martin, installée en 1998 (AN, 20020463/6).

5. - AN, F/21/6810.

6. - AM de Saint-Denis, 6 AC 120.

7. - AN, F/21/6841.

8. - AM de Créteil, 1 D 28, délibérations du 12 novembre 1946 et du 7 août 1947.

9. - Pour une histoire des transformations successives du palais et de ses décors, voir, à l'Inathèque, l'émission *Panorama, en visite au palais de l'Élysée*, diffusée le 19 juin 1969 sur la 1^{re} chaîne, et sur le site Internet de l'INA, *Visite de l'Élysée*, diffusée au journal télévisé de 13 heures le 25 mai 1974 : <http://www.ina.fr/video/CAF92022484>.

10. - Les archives relatives à ce décor sont conservées aux Archives nationales, sous les cotes F/21/6884, F/21/6890, F/21/7181, 4AG/448, 5AG(1)/1568 et 552AP/50. Voir également la vidéo : <http://www.dailymotion.com/video/x5pgo7b>, réalisée dans le cadre de l'exposition « Un art d'État ? Commandes publiques aux artistes plasticiens (1945-1965) », aux Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine, en 2017.

11. - AN, F/21/6874.

12. - AN, F/21/6896. Ni les pièces contenues dans ce dossier, produit par le bureau des Travaux d'art, ni celles provenant du fonds Auriol (552 AP/50) ne permettent de déterminer quel devait être le thème traité à travers les statues.

13. - AN, F/21/6816 et 6914.

14. - On lit par exemple, dans un rapport de l'inspectrice des Beaux-Arts Marguerite Lamy daté du 16 février 1949 : « M. Nam a dans son atelier des panneaux de laque à fond d'or [...] présentant des animaux [...] qui pourront nous rendre service pour les décorations d'ambassades » (AN, F/21/6896). Ce genre de considérations se rencontre assez fréquemment dans les dossiers d'achat, où les mairies peuvent se substituer aux ambassades.

15. - AN, F/21/6951.

16. - Voir la base Mérimée, notice : PA14000099.

17. - Dans les grandes lignes, la première mission est aujourd'hui assurée par le CNAP, établissement public placé sous la tutelle du ministère de la Culture, créé en 1982, et la seconde par la direction générale de la Création artistique du ministère de la Culture, qui accompagne la procédure de la commande publique ainsi que celle du 1 % artistique.

18. - AN, 19880466/2.

19. - Au sujet de l'extension de la mesure, voir AN, 19880466/1 à 3 et 9, ainsi que 20020463/3.

20. - Les ministères des Affaires étrangères, de la Défense et des Finances, qui ont leur propre commission spécialisée pour le 1 %, disposent par ailleurs de leurs propres services d'archives, et ne versent donc pas aux Archives nationales. Ainsi, les sources relatives au 1 % pour le ministère des Finances à Bercy (qui a fait partie des grandes opérations d'architecture et d'urbanisme sous la présidence de François Mitterrand, comme l'établissement public de la Villette, le musée d'Orsay, l'opéra Bastille et la « Tête Défense »), conçu par les architectes Chemetov et Huidobro, où près de trente artistes sont intervenus en 1985-1986, se trouvent-elles essentiellement au Centre des archives économiques et financières, à Savigny-le-Temple, sous les cotes PH 237/99, cartons 1 à 4, PH 6/90, cartons 4, 20 et 21, et PH 236/99, cartons 1 à 3. Les Archives nationales conservent pour leur part un dossier de suivi des différentes commissions et propositions, provenant du département des Achats et Commandes de la délégation aux Arts plastiques, sous la cote 19970465/2. À ceci s'ajoutent les dossiers relatifs aux œuvres du FNAC déposées par le CNAP, dont les sources se trouvent pour partie aux Archives nationales (dans les versements du département administratif et financier, et du département des achats et commandes de la délégation aux Arts plastiques) et pour partie à la documentation du CNAP.

21. - AN, AB/XXXV/342 et 19910237/28.

22. - AN, AB/XXXV/342, note préparatoire de Lucie Favier pour la commission régionale des opérations immobilières et de l'architecture de la région Île-de-France, datée du 12 septembre 1984.

23. - AN, AB/XXXV/342, notes manuscrites prises lors de la commission nationale des travaux de décoration du 19 mars 1987, à la délégation aux Arts plastiques.

24. - AN, AB/XXXV/342, courrier de la société Meubles et fonction reçu par Lucie Favier le 5 août 1987.

25. - AD Creuse, versement de la direction générale des Services, 1210W/24.

26. - AD Finistère, versements de dossiers d'aménagement et d'entretien de bâtiments départementaux, 1608W/76, 1628W/34 et 1637W/59.

27. - Par exemple, pour le palais de justice de Grasse, architecte Christian de Portzamparc, œuvre de Jacques Martinez passée en commission le 25 novembre 1996, voir à la fois 20020341/43 et 20020463/7 ; pour le palais de justice de Caen, œuvre de Rebecca Horn passée en commission le 4 février 1987, voir à la fois 20010097/127 et 20020463/7.

28. - Ainsi, on trouve aux archives départementales de la Gironde un dossier versé par la Drac relatif au 1 % pour la cité judiciaire de Bordeaux, architecte Richard Rogers, artistes Pascal Convert et Anish Kapoor (commission du 15 septembre 1997, œuvres non réalisées), sous la cote 5834W/26, mais aucun dossier n'a été recensé aux Archives nationales sur le même sujet (on trouvera seulement une copie de la proposition sans annotation ni suivi du dossier, sous la cote 20020463/7).

29. - Toulouse, archives régionales d'Occitanie, 17SCAA37 et 32SCAA1 pour l'avis de la commission d'appel d'offres du 29 juillet 1985 ; 2SCD26 pour la délibération et le rapport 89/09.59 du bureau du 16 septembre 1985 ; 119WMP54 pour l'inscription au budget en 1985, chapitre 922 (assemblée plénière du 28 octobre 1985). AN, 19950032/11. Signalons également la fiche relative à l'œuvre rédigée par le service de l'Inventaire : <http://patrimoines.midipyrenees.fr/index.php?id=369¬ice=IM31000801&tx>.

30. - *Connaissance des arts*, n° 224, octobre 1970, p. 7-9.

RÉSUMÉS

Cet article a pour objectif de poser quelques jalons dans un champ de recherche encore très peu exploré : l'identification des sources archivistiques relatives aux décors des administrations étatiques, régionales, départementales et communales depuis 1945 jusqu'à nos jours. Dans la mesure où il n'y a pas de spécificité, du point de vue de l'action administrative, du décor dévolu à l'administration, les sources ne sont pas immédiatement données ni visibles. Il faut parvenir à dégager de la masse archivistique les dossiers concernant le sujet. Ce repérage s'effectue à partir du relevé des lieux d'installation des œuvres qui, pour certaines, ne sont d'ailleurs plus en place, qu'elles aient été déplacées ou, de façon plus regrettable, détruites. Au terme de cette recherche pionnière qui croise les sources entre les différents échelons de l'administration sur le territoire, il apparaît que les fonds conservés dans les services d'archives publiques pourraient permettre une étude de plus grande ampleur sur le sujet. À l'exploitation de ces sources produites par des personnes publiques, il conviendrait d'ajouter, lorsqu'ils sont répertoriés et accessibles, celle des fonds d'archives privés des artistes et des architectes.

This article proposes a few lines of documentary research in a field that is practically unexplored: the identification of archival sources relating to works of art in state, regional, departmental and communal administrations from 1945 up to the present day. Since there is no specific administrative service charged with the decoration of these administration buildings, the sources are not easily identifiable or visible. Within large archival holdings it is necessary to identify the files of particular interest for the subject. This identification is based on a survey of the places where the works are installed, although some of them are no longer in place and some, sadly, have been destroyed. At the end of our preliminary research that analyses the sources at different levels of administration in the territory, it appears that the papers available in the public archive services could allow for a larger study on the subject. To these sources produced by public entities, and in the cases where they are catalogued and accessible, the private archives of artists and architects can be added.

INDEX

Mots-clés : administration publique, administrations, archives, Archives nationales de France, archives régionales, archives départementales, archives communales, art, art décoratif, art et architecture, art monumental, artistes, arts plastiques, commande artistique, commande publique

Keywords : administration, administrations, archives, French National Archives, regional archives, municipal archives, art, decorative art, art and architecture, monumental art, artists, plastic arts, decorative arts, artistic commission, public commission

AUTEUR

CLOTHILDE ROULLIER

Chargée d'études documentaires, responsable des fonds relatifs aux beaux-arts et à la création artistique, Archives nationales, Département Éducation-Culture-Affaires sociales
clothilde.roullier@culture.gouv.fr